



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,
de la Coopération et de l'Immigration**

Procès-verbal de la réunion du 8 mai 2017

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 23 janvier 2015, 14 septembre 2015, 28 septembre 2016, 30 janvier 2017, 1er février 2017, 13, 17, 23 et 27 mars 2017, 4 et 7 avril 2017
2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 29 avril au 5 mai 2017
3. Organisation des travaux de la commission
4. Rapports de MM. Laurent Mosar et Fernand Kartheiser sur leurs participations respectives à des conférences interparlementaires à l'étranger
5. A 11.00 heures:
Information par M. le Premier Ministre sur la réunion extraordinaire du Conseil européen du 29 avril 2017 à Bruxelles ("Brexit")
6. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, remplaçant de Mme Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, observateur

M. Xavier Bettel, Premier Ministre, Ministre d'Etat
M. Pierre Ferring, Ministère d'Etat

Mme Rita Brors, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Claudia Dall'Agnol, M. Marc Spautz

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 23 janvier 2015, 14 septembre 2015, 28 septembre 2016, 30 janvier 2017, 1er février 2017, 13, 17, 23 et 27 mars 2017, 4 et 7 avril 2017

Les projets de procès-verbaux sont adoptés.

2. Adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes du 29 avril au 5 mai 2017

La liste des documents est adoptée. M. Marc Angel est nommé rapporteur pour le document JOIN(2017)17.

3. Organisation des travaux de la commission

Le Président de la commission informe sur les prochaines réunions. Une visite du Premier ministre de la République tchèque aura lieu le 11 mai 2017. Le vendredi 12 mai se tiendra une réunion sur le Schengen Information System (SIS). La mise en œuvre de l'Agenda 2030 sera à l'ordre du jour d'une réunion jointe avec la Commission de l'Environnement le 16 mai 2017. Une visite de deux maisons retours aux Pays Bas est prévue pour les 18 et 19 mai 2017. Du 21 au 23 mai 2017, une délégation de la commission sera en visite à Moscou. Un entretien dans le cadre de la visite du Président du Bundestag M. Norbert Lammert aura lieu le lundi 22 mai 2017. Une délégation du Québec sera en visite à la Chambre des Députés le 24 mai 2017. Le même jour, une réunion jointe avec la Commission de la Force publique sur les lignes directrices de la défense 2025+ est prévue.

4. Rapports de MM. Laurent Mosar et Fernand Kartheiser sur leurs participations respectives à des conférences interparlementaires à l'étranger

M. Mosar informe sur sa participation à la réunion du Comité de pilotage de l'OMC à Bruxelles. La Chambre des Députés y est représentée pour quatre années, à un moment crucial où les discussions portent sur l'amélioration de l'image du commerce mondial et des accords de libre-échange. La réaction de l'OMC au danger de protectionnisme de la part des Etats-Unis et l'avenir de l'OMC figuraient également à l'ordre du jour. La prochaine réunion du Comité de pilotage aura lieu en automne 2017 à Genève. A la fin de l'année, une réunion de l'OMC se tiendra à Buenos Aires. M. Mosar a demandé d'organiser une heure d'actualité sur le commerce mondial et le libre-échange en séance plénière.

M. Kartheiser a participé les 27 et 28 mars 2017 à St. Petersburg à une réunion consacrée au 25^e anniversaire de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants, d'une part, et à la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, d'autre part. Officiellement, les parlements de neuf Etats font actuellement partie de l'Assemblée interparlementaire de la Communauté des Etats indépendants, dont l'Ukraine qui s'est pourtant retiré il y a quelques années. Plusieurs chefs d'Etat d'Etats membres de la CEI avaient fait lire un message de félicitation au début de la cérémonie, dont le Président Poutine et le Président de la Moldavie, en dépit des difficultés connues en rapport avec la Transnistrie. A noter également que l'Arménie et l'Azerbaïdjan semblent coopérer de façon constructive dans cette enceinte. L'Assemblée entretient des liens officialisés avec plusieurs autres assemblées, dont celle du Conseil de l'Europe, celle de la Méditerranée et celle de l'OSCE. Les dirigeants de ces assemblées étaient présents lors de la cérémonie. En outre, certaines organisations ou organismes internationaux étaient représentés à haut niveau, dont l'ONU, la VERD et l'OIM. Le Parlement européen n'était pas représenté.

Selon M. Kartheiser, la question des liens institutionnalisés entre la CEI et le Parlement européen doit être posée.

L'Assemblée interparlementaire a pour mission de veiller à une certaine harmonisation de la législation dans la CEI en proposant des lois-modèles aux parlements nationaux. Bien que toute autorité supranationale semble lui faire défaut, l'Assemblée soutient une certaine volonté d'intégration de plusieurs Etats situés sur l'ex-territoire soviétique. Elle procède également à des observations électorales dans l'espace de la CEI et a créé une institution spéciale à cet effet qui a son siège à Bakou. En outre, elle a créé une institution spéciale dédiée à la lutte contre le terrorisme.

Une longue série d'interventions préparées à l'avance ont été présentées lors de la journée dédiée à la conférence sur la lutte contre le terrorisme. Par manque de temps, aucune discussion n'était plus possible à la fin des interventions. Beaucoup de représentants ont reproché aux Occidentaux et aux médias des « doubles standards » consistant à reconnaître comme terroristes ceux qui frappent dans les pays occidentaux et à désigner comme « d'insurgés » ou « combattants », voire « résistants » ceux qui frappent en Russie ou dans d'autres régions. Il ne serait pas possible de faire une différence entre de « bons » et de « mauvais » terroristes selon les opportunités politiques du moment. Selon M. Kartheiser, ces réflexions constituaient une critique à peine voilée de la politique occidentale en Syrie. Par ailleurs, il a été souligné lors de la conférence que les concepts tels que le « Greater Middle East » et une « ingénierie politique irresponsable » (« regime change ») auraient contribué à la genèse du terrorisme. L'Islam étant la religion dominante dans un certain nombre des pays membres de la CEI, il a été insisté sur les sources diverses du terrorisme. Parmi les moyens de lutte contre le terrorisme ont été cités : la concertation entre les Etats contre l'infiltration de terroristes dans un système de contrôle des frontières, l'introduction d'une obligation de compensation des victimes aux dépens des membres de famille des terroristes, la lutte contre la radicalisation et l'embrigadement, la coopération internationale, p. ex. avec Europol, la lutte contre le financement du terrorisme et les ventes illégales d'armes.

5. Information par M. le Premier Ministre sur la réunion extraordinaire du Conseil européen du 29 avril 2017 à Bruxelles ("Brexit")

M. le Premier Ministre informe que la réunion extraordinaire s'est déroulée selon le principe que le sujet du « Brexit » soit débattu entre 27 Etats membres, sans le Premier Ministre de la Grande Bretagne qui est ensuite informé sur la position des 27. L'échange de vues à la réunion extraordinaire était très bref. Les principes suivants ont été retenus.

Dans une première phase jusqu'à la fin de l'année 2017, les débats porteront sur les principes liés à l'article 50, à savoir les droits des citoyens, la question de la frontière entre l'Irlande du Nord et la République d'Irlande, ainsi que les répercussions budgétaires. Dans une deuxième phase allant de décembre 2017 au printemps 2018, un accord transitoire sera élaboré. Le processus de ratification se situera entre octobre 2018 et mars 2019. Le négociateur en chef de la Commission européenne a retenu un rythme de travail prévoyant pour chaque étape quatre semaines incluant des concertations avec les institutions et les 27 Etats membres, l'information de la Grande Bretagne sur le résultat de ces concertations, une semaine de négociations proprement dites avec la Grande Bretagne et la communication des résultats des négociations aux 27 Etats membres. La Grande Bretagne nommera un nouveau chef négociateur après les élections de juin, de sorte que les négociations ne pourront commencer qu'après les élections.

Il a été retenu que les échanges commerciaux avec la Grande Bretagne ne seront évoqués qu'après les négociations sur les principes évoqués. Le Premier Ministre de la Grande Bretagne a annoncé oralement un « Brexit dur », mais la lettre écrite est déjà plus conciliante. La préférence de la Grande Bretagne de n'avoir aucun accord plutôt qu'un mauvais accord est partagée par les 27 autres Etats membres qui, de leur côté, excluent un mauvais accord. Les travaux sur le fond des négociations se dérouleront au sein du Conseil des Affaires générales et du COREPER et sont donc dans la compétence du Ministre des Affaires étrangères et européennes. Au sein du Gouvernement, un groupe de travail interministériel a été créé pour accompagner les négociations du « Brexit ».

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le négociateur en chef de la Commission européenne avait annoncé lors d'une visite à la Chambre des Députés de miser sur la transparence des négociations.

Selon le négociateur en chef de la Commission européenne, il faut d'abord obtenir des efforts suffisants sur la question des trois questions de principe avant d'aborder d'autres sujets.

Le Gouvernement luxembourgeois défend une position de réciprocité, c'est-à-dire de conférer les mêmes droits aux citoyens britanniques dans les 27 autres Etats membres qu'aux ressortissants de l'Union européenne en Grande Bretagne. Par ailleurs, il est à veiller que les dispositions concernant la Grande Bretagne soient compatibles à celles conclues p. ex. avec la Suisse.

L'Irlande a déjà demandé d'insérer une clause que dans le cas d'une réunification avec l'Irlande du Nord, cette entité pourra automatiquement adhérer à l'Union européenne. Un autre point spécifique concerne le Gibraltar et retient que l'Espagne doit être informée sur toutes les questions y relatifs.

La question budgétaire est difficile à résoudre, certains des 27 Etats membres ne voulant pas contribuer plus, ni obtenir moins.

La position de la Grande Bretagne sur certains points est difficile à comprendre, comme par exemple le maintien des agences européennes à Londres. Par ailleurs, la Grande Bretagne semble vouloir entamer des négociations bilatérales avec certains Etats membres. Il est donc très important d'insister sur l'unité des 27. Or, dans certains domaines, comme celui du siège des agences, des Etats membres ont des intérêts particuliers.

Le Luxembourg a toujours coopéré avec la Grande Bretagne, notamment en ce qui concerne la complémentarité des places financières. Dans ce contexte, le Luxembourg insistera sur le principe du « level playing field ».

Le risque du blocage de la Grande Bretagne dans d'autres questions avant la date de sortie de l'Union européenne est réel. Dans le cas du blocage de conclusions d'une réunion, il y a le moyen de la déclaration présidentielle. Dans d'autres domaines, les Etats membres peuvent avoir recours à la coopération renforcée.

Le Benelux cherche à développer des positions communes. Les Pays-Bas ont un grand intérêt à maintenir leurs échanges avec la Grande Bretagne. Le 19 juin 2017, une réunion entre le Benelux et les pays du Visegrad aura lieu en Pologne. Des

rencontres avec les pays baltes et les pays nordiques auront également lieu.

Le Gouvernement luxembourgeois ne soutient pas l'idée de créer un statut spécial pour des anciens membres de l'Union européenne. Ceci vaut également pour le passeport européen. Il serait difficile à faire comprendre aux pays tiers pourquoi certains pourraient obtenir un « european citizenship » et d'autres en seraient exclus. Il faudrait en définir les droits et les devoirs sur base de la réciprocité.

Si les négociations n'aboutissent pas à un accord, la Grande Bretagne sera un pays tiers comme les autres.

Le Gouvernement répondra aux questions parlementaires posées par écrit lors d'une interpellation en séance plénière, en présence de tous les Ministres concernés.

6. Divers

Ce point de l'ordre du jour n'est pas abordé.

Luxembourg, le 7 juin 2017

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président de la Commission des Affaires étrangères
et européennes, de la Défense, de la Coopération et de
l'Immigration,
Marc Angel